

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 9 mars 2020 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2020-03-036

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit l'ajout du point 8.3 « Acquisition – Lot 6 356 692 ».

Adoptée à l'unanimité

2020-03-037

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 FÉVRIER 2020

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 29 février 2020.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 570 422 \$** soit 76 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2020 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2020

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **485 134 \$** soit 13,7 % sur un global de 3 535 875 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2019 (solde) 78 829 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 32 152 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **628 876 \$**, soit 14 % du budget, réparties ainsi :

Administration	21 %	Urbanisme	27 %
Sécurité publique	21 %	Loisirs et culture	10 %
Transport	15 %	Frais de financement	3 %
Hygiène du milieu	13 %	CMM	50 %

Les dépenses d'investissement en 2020 s'établissent à **39 653 \$**.

2020-03-038

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 29 février 2020 au montant de 368 257,89 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 368 257,89 \$ pour le mois de février 2020.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

2020-03-039

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-490 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2016-455, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ENCADRER LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES SUR LE SECTEUR D'INTÉRÊT HISTORIQUE ET PAYSAGER

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-455, tel qu'amendé, afin que la construction d'un garage, d'une remise ou toute autre construction accessoire sur le secteur d'intérêt historique et paysager soit soumise à un processus d'évaluation et d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le projet de règlement portant le numéro 2020-490 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-040

DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement 2020-490 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Fixe au 14 avril 2020, à 18 heures 30, en la Salle du Conseil, la tenue de l'assemblée publique pour fins de consultation sur ledit projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

2020-03-041

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1579, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 5 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement en hauteur par l'ajout d'un étage avec deux fenêtres en façade sur la propriété sise au 1579, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-042

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 6 326 260 (1528, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS) (2^e DEMANDE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une première demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 6 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été refusée par le Conseil municipal par sa résolution numéro 2020-02-026 ;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 2 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'un nouveau bâtiment principal sur la propriété sise sur le lot 6 326 260 (1528, chemin du Lac-Saint-Louis), en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-043

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 127, RUE ASSELIN

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure à l'égard du règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, et de la grille des usages et normes a été soumise en regard de l'immeuble sis au 127, rue Asselin sur le lot 5 141 484, en lien avec les distances minimales prescrites pour l'implantation d'un bâtiment principal par rapport aux lignes de lot (Article 188, Tableau 5-2) ainsi que la superficie maximale autorisée pour un garage privé intégré, selon la superficie du terrain (Article 206 Tableau 5-8) ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation et que l'avis public, requis en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), a dûment été publié ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble sis au 127, rue Asselin, en la Ville de Léry afin :
 - D'autoriser l'agrandissement du garage privé intégré dont la superficie projetée est de 104.39 m² alors que la superficie maximale prescrite au règlement de zonage numéro 2016-451 pour un garage intégré est de 80 m².
 - De reconnaître conforme l'implantation du bâtiment principal incluant le garage intégré agrandi à 3.94 mètres de la ligne de lot avant secondaire alors que la marge avant prescrite dans la zone H01-72 est fixée à 7.5 mètres.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2020-03-044

ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2009-400

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire remplacer sa résolution numéro 2020-01-011 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt numéro 2009-400 selon les coûts prévus initialement soit 20 339 500 \$;

CONSIDÉRANT QU' une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 14 365 000 \$, a été financée de façon permanente ;

CONSIDÉRANT QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Léry désire s'approprier les subventions fédérales reçues comptants sous le programme de Fonds sur l'Infrastructure Municipale Rurale ainsi que le programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour un montant total de 5 974 500 \$;

CONSIDÉRANT QU' il existe un solde de 5 974 500 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 2009-400 pour préciser le financement de la dépense ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Indique que le montant de l'emprunt du règlement numéro 2009-400 (Dossier 264730) soit réduit de 20 339 500 \$ à 14 365 000 \$.
- S'approprie les subventions fédérales reçues comptants sous le programme de Fonds sur l'Infrastructure Municipale Rurale ainsi que le programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour un montant total de 5 974 500 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement numéro 2009-400.
- Transmette une copie certifiée de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-045

CAISSE DESJARDINS – MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire mettre en place une marge de crédit afin de subvenir à ses besoins financiers temporaires en lien avec le règlement d'emprunt numéro 2019-485 ;

CONSIDÉRANT l'offre d'une marge de crédit temporaire de 7 000 000 \$ de la Caisse Desjardins de Châteauguay ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, tous les documents donnant effet ou concernant la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-046

ACQUISITION – LOT 6 356 692

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux besoins de ses élèves et des membres de son personnel, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (ci-après « CSDGS ») doit construire une nouvelle école primaire en la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot 6 356 692 d'une superficie de 15 570,5 mètres carrés provenant du lot 5 140 646 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay appartenant actuellement à 9210-8612 Québec Inc. présente la superficie suffisante aux fins d'un projet de construction d'une nouvelle école primaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire se porter acquéreur dudit lot à titre gratuit, en vue de le céder à la CSDGS pour la réalisation d'un projet de construction d'une nouvelle école primaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, tous les documents donnant effet ou concernant la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2020-03-047

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU' environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
- Encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 février 2020, il y a eu discussions sur les contrats pour les matières recyclables.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

Élections partielles 2020 – District 2 – Les Boisés – Dates importantes à retenir

- Candidatures :
 - Adrien Desrochers, Lot 5 141 690, chemin du Lac-Saint-Louis, Ville de Léry
 - Sandra Longtin, 30, rue du Parc-Tisseur, Ville de Léry
- Révision de la liste électorale : Le Mardi 10 mars 2020 de 14 heures 30 à 17 heures 30 et de 19 heures à 22 heures ainsi que le lundi 16 mars 2020 de 10 heures à 13 heures
- Vote par anticipation : Le dimanche 22 mars 2020 de midi à 20 heures
- Scrutin : Le dimanche 29 mars 2020 de 10 heures à 20 heures
- Recensement des votes : Le dimanche 29 mars 2020 à 21 heures 30

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le mardi 14 avril 2020.

Compte de taxes municipales 2020 – La première échéance est le mardi 10 mars 2020.

Une session de Yoga a débuté le 21 janvier 2020 tous les mardis, de 18 heures 30 à 19 heures 45 et de 20 heures à 21 heures 15. La session comptera 12 séances de cours qui se terminera le 21 avril 2020 (relâche le 3 mars et 14 avril 2020).

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 4 avril 2020. L'inscription des participants débute à 12 heures 30 et le tournoi débute à 13 heures 15.

La Chasse aux cocos de Pâques aura lieu le samedi 11 avril 2020 au Parc Georges-Rufiange de 10 heures à midi.

Le calendrier 2020 de la Ville de Léry avec des photos prises par des résidents est présentement en vente à l'hôtel de ville.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger souligne la Journée internationale des femmes le 8 mars 2020 et souhaite bonne chance aux candidats lors de l'élection partielle pour le district 2 – Les Boisés.

M. le conseiller Éric Pinard remercie les citoyens présents pour cette séance ordinaire.

M. le conseiller Paul Leclaire remercie aussi les citoyens d'être présents et les informe qu'il devra malheureusement être absent pour les deux prochaines séances ordinaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur le projet de construction d'une nouvelle école (échancier et coûts d'infrastructures), le projet de rehaussement de la capacité des étangs aérés (échancier, marge de crédit temporaire et règlement d'emprunt), le rapport financier 2019 à venir, les coûts d'investissements ou d'immobilisations ainsi que sur le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II (échancier, coûts, choix des travaux et présentation aux citoyens).

M. le conseiller Éric Pinard a quitté la séance ordinaire lors de la période de questions à 21 heures 03.

2020-03-048

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 heures 14.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER